



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 13 FÉVRIER 2018**

Excusés : Géraldine Obriot, Jean-Paul Ducreux
Secrétaire de séance : Baptiste Marjollet

► Validation du compte-rendu de la précédente séance du Conseil Municipal :

Le compte-rendu de réunion du Conseil Municipal du 10 janvier 2018 a été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide ce document.

► Compte-rendu des délégations du Maire :

- M. le Maire nous informe de la signature de deux baux d'habitation. Un pour la location d'un appartement de la Cure et l'autre pour la location de l'appartement de la Salle des Sociétés.
- M. le Maire nous informe de la signature d'un devis avec l'entreprise CG Fluides pour des travaux de plomberie et d'électricité dans l'appartement de la Cure pour un montant de 935,28 € TTC.
- M. le Maire nous informe de la signature d'un devis avec l'entreprise Bief de Panissières pour la réparation du portail du local technique pour un montant de 492 € TTC.
- M. le Maire nous informe de la signature d'un devis avec l'entreprise Sigma Risk pour un audit d'assurances pour un montant de 446,25 € TTC. Il s'agit d'une commande groupée avec d'autres communes de la CCMDL.
- M. le Maire nous informe de la commande de matériels (renouvellement ustensiles et vaisselle) pour la cantine pour un tarif de 669,54 € TTC.
- M. le Maire nous informe de l'achat de matériel pour la bibliothèque, à savoir une douchette pour scanner les codes-barres des ouvrages pour un montant de 198,50 €, dans le cadre d'un achat groupé avec d'autres communes de la CCMDL.

► Futur lotissement : Présentation d'un cahier des charges par M. Cateland (architecte-conseil CAUE) :

La présentation est reportée à une date ultérieure.

► Convention de partenariat pour les voiries intercommunales :

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour à l'unanimité.

M. le Maire nous rappelle le projet de convention établi entre la commune et la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais relatif à la mise à disposition des matériels et des agents techniques communaux pour l'entretien des voiries classées d'intérêt communautaire.

Cette convention règle les conditions d'intervention (notamment, en terme de responsabilité) de nos agents communaux sur ces voiries et les conditions financières qui s'y rapportent, afin que la commune puisse être en mesure d'établir la facturation des services rendus à la Communauté de Communes.

Cette convention est approuvée à l'unanimité.

► Réduction du temps de travail pour le poste d'agent d'entretien et nettoyage des bâtiments :

M. le Maire nous informe qu'il est nécessaire de délibérer pour la réduction du temps de travail pour le poste d'agent d'entretien et de nettoyage des bâtiments. Le temps de travail hebdomadaire a été passé de 16,5 à 12 heures, à l'occasion de l'embauche d'Angélique Bissardon. Une partie du travail (nettoyage des locaux de la mairie) a été attribuée à Brigitte Collomb, représentant 2,5 heures par semaine.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

► Proposition d'acquisition immobilière (Place de l'Eglise) :

M. le Maire nous informe d'une proposition d'acquérir un bâtiment mitoyen à celui du bar-restaurant, acquis le 22 décembre 2017. Il propose l'acquisition de ce local qui présente un intérêt évident pour l'aménagement du futur bar-restaurant situé 3, Place de l'église.

En accord avec le propriétaire, cette acquisition est proposée au prix de 18 000 € (hors frais de notaire), lesquels seront pris en charge par la commune.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette acquisition et de l'autoriser à signer l'acte authentique d'achat de ce bâtiment ainsi que toutes les pièces nécessaires, y compris le compromis de vente..

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

► Convention de transfert des réseaux au lotissement "Les Jardins du Bourg" :

Les co-lotis, occupants le lotissement « Les Jardins du Bourg », souhaitent transférer à la commune de Longessaigne la propriété de l'ensemble de leurs installations communes (voiries, éclairage public, réseaux d'eaux pluviales et eaux usées, et autres réseaux secs).

M. le Maire explique que la commune est à même de reprendre les installations concernées s'il est constaté qu'elles sont en bon état de fonctionnement et conformes à la réglementation technique en vigueur à la date de transfert des ouvrages.

Alain Chaussende, résidant au lotissement « Les Jardins du Bourg », ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la signature de cette convention.

► Choix d'un prestataire pour l'adressage communal :

M. le Maire présente deux devis afin de réaliser l'adressage communal nécessaire, entre autres, au déploiement de la fibre optique :

- Sirap : 1 290 € et - La Poste : 4 200 €

L'entreprise Sirap travaille en partenariat avec les Ets Rochetaillée, fabricant-vendeur de plaques. et n° de rues. L'achat de ces panneaux devrait avoisiner les 10 000 € en fonction des options choisies.

Le Conseil Municipal décide de retenir ces 2 dernières entreprises, à l'unanimité.

► Fixation des tarifs chauffage / locations immobilières :

Après une présentation de Michel Rampon, M. le Maire propose de fixer le tarif du KW/heure pour les facturations à compter du 15 février 2018 ainsi que le tarif de l'abonnement. Ces tarifs s'adressent aux locataires des bâtiments communaux.

M. le Maire propose, d'après le rapport d'exploitation du SYDER :

- Un prix fixe du kilowatt/heure à 0,058 €
- Le montant de l'abonnement à 265 €

Après débat, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces tarifs.

► Eclairage public :

- **Halle-Préau : proposition financière du SYDER :**

M. le Maire présente la proposition de travaux d'éclairage public des abords et parking de la halle-préau avec cinq lampadaires et un projecteur (le tout en LED) pour un montant de 20 300 € et 11 900 € de génie civil.

- **Modification et mise en conformité du transformateur et alimentation lampadaires :**

M. le Maire présente les travaux de mise en conformité du transformateur général et du réseau aérien (séparation du neutre commun) pour un montant de 8 700 €.

L'ensemble de ces travaux s'élèvent à un total de 40 900 € TTC. Après un abattement de 23 %, le paiement sera échelonné sur 15 ans, représentant une contribution annuelle de 2 686 €, qui pourra être fiscalisée directement sur les contribuables.

Après débat, ces propositions sont acceptées, à l'unanimité.

► **SYDER : fiscalisation des charges 2018 :**

M. le Maire propose que la participation au SYDER d'un montant de **14 717,43 €** (17 945,93 € en 2017) soit assurée, comme par le passé, par recouvrement direct sur les contribuables.
Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité.

► **Modification statutaire CCMDL au 01/01/2018 :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du projet de modification des compétences et des statuts de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. En effet, l'extension du périmètre de la CCMDL nécessite de préciser pour ces 8 communes supplémentaires les compétences exercées.

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Président de la Communauté de Communes en date du 16 janvier 2018 par laquelle il notifie la délibération prise par le Conseil Communautaire le 9 janvier 2018 approuvant à l'unanimité des membres présents le projet de modification de ses compétences et de ses statuts.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

► **SYDER : Convention constitutive d'un groupement de commande d'électricité :**

M. le Maire rappelle la délibération du 18 décembre 2014 et propose de poursuivre l'adhésion de la commune au nouveau groupement de commande pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER). Ce groupement sera effectif sur le périmètre du nouveau Rhône.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le renouvellement de cette adhésion.

► **Questions diverses :**

- Poteaux incendie : dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I), le Syndicat des Eaux (SIEMLY) propose de réaliser le contrôle des poteaux incendie afin de répondre à la nouvelle réglementation (contrôle fonctionnel tous les 3 ans maximum et contrôle Débit/Pression tous les 9 ans maximum). Le coût de ce service mutualisé s'élève à 0,38 € par habitant et sera intégré à la contribution annuelle versée au syndicat.
- Cinéma plein air : suite à la présentation d'un projet d'organisation d'un ciné plein air et d'une demande de subvention par l'association de la Classe en 6 Bédouine, la décision sera prise à la prochaine réunion du Conseil Municipal (dans l'attente d'un budget prévisionnel).
- Cyclo des Monts : Baptiste Marjollet nous informe du passage du traditionnel Cyclo des Monts sur le territoire communal, le dimanche 17 juin 2018, en début d'après-midi. Nous aurons besoin de signaleurs.